

(N^o 59.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1842.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

LIBELLÉ DE LA LOI.

Modifications proposées par M. le ministre de l'intérieur.

CHAPITRE XVII.

Rétablir à l'art. 2 le libellé de l'an dernier, par l'addition des mots :

*Et le concours universitaire.*Ajouter à l'art. 6, après les mots : *neuf provinces*, ceux-ci :*Écoles primaires supérieures et écoles normales (premier établissement).*

CHAPITRE XVIII.

ART. 2. *Ajouter* fr. 4,000 et non 2,500 comme le propose la section centrale.

ART. 3. (Écarté par la section centrale.)

Administration et entretien des bâtiments et des collections cédées
à l'État, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 fr. 25,009*Diviser en trois articles l'art. 4.*ART. 4. Dernier sixième du prix du monument élevé à la mémoire
du chanoine Triest 12,500ART. 5. Premier septième pour l'exécution, aux frais de l'État, de
la statue équestre de Godefroid de Bouillon 12,500ART. 6. Subsidés aux villes et aux communes pour des monuments
à élever aux grands hommes de la Belgique 10,000